

## Procès-Verbal de la réunion

### du Comité Ethique et Déontologie

N°2/2017 – 25 avril au siège du Paris Université Club

|            |   |
|------------|---|
| Présidence | Michel SAMPER   |
| Présents   | Alain BILLOUIN, Hervé DION, Maurice HOUVION, Michel MELET                                   |
| Excusés    | Maguy NESRORET-ONTANON, Jean-Luc GASTADELLO, Alain MARTRES,                                 |
| Invités    | Bernard FOURNET et Joël RIQUELME (Groupement des internationaux français d'athlétisme)      |
| Remarque   | Ghani YALOUZ nommé directeur de l'INSEP ne siège plus au Comité d'éthique et de déontologie |

La réunion débute à 11 heures par une discussion sur l'intégration des valeurs de l'éthique dans la préparation et l'organisation des Championnats d'Europe d'athlétisme prévus en 2020 au stade Charléty avec hébergement des athlètes à la Cité universitaire internationale de Paris.

Michel SAMPER, après avoir fait référence aux liens qui existent entre le Comité d'éthique et le Groupement des internationaux français d'athlétisme (GIFA) exprime le souhait que ces liens puissent devenir plus étroits avec un développement du GIFA au niveau européen en liaison avec la promotion de la Charte d'éthique auprès des fédérations étrangères. Il a donc proposé au Président André GIRAUD de profiter des Championnats d'Europe pour promouvoir les valeurs de l'éthique auprès des acteurs de l'athlétisme présents à Paris, d'autant plus – comme il est indiqué ci-dessus - que tous les athlètes seront logés à la Cité universitaire proche du stade Charléty.

Bernard FOURNET prend alors la parole pour expliquer ses démarches, dans le cadre du GIFA, auprès des instances de l'Union européenne qui siègent à Bruxelles. Il s'agit de proposer une coopération au niveau de l'éthique à certaines fédérations d'athlétisme des pays membres et d'obtenir les subventions indispensables au développement des actions communes. Il indique que la diffusion de la Charte au plan international et par conséquent sa traduction nécessitent que des contacts soient pris avec l'Association européenne d'athlétisme, en particulier avec Jean GRACIA l'un de ses vice-présidents.

Une discussion s'engage alors sur ce sujet. Michel SAMPER et Bernard FOURNET indiquent que des courriers ont déjà été adressés aux fédérations belge et italienne. Michel SAMPER propose, par exemple, qu'au cours des Championnats d'Europe, un thème éthique soit mis en avant chaque jour, que des points de rencontre avec distribution de documents soient installés à la Cité universitaire.

Alain BILLOUIN suggère qu'un prix de l'éthique soit remis au niveau européen. La réflexion sera poursuivie lors des prochaines réunions. Alain BILLOUIN, Michel SAMPER et Hervé DION rédigeront une note succincte de présentation de la Charte.

Le point suivant de l'ordre du jour porte sur les principes additionnels relatifs au personnel médical et paramédical de la FFA à intégrer dans la Charte. Après communication des documents issus d'une première réflexion de Michel SAMPER et Hervé DION et discussion, ces derniers sont chargés de leur mise en forme et de la communication du texte aux autres membres du Comité pour avis et proposition d'éventuelles modifications, puis, proposés à la réflexion de la commission médicale de la FFA.

Le Comité fait ensuite le point sur les litiges dont il a été saisi :

- Affaire 1 (voir PV de la réunion du 14 février 2017) : Michel SAMPER s'est entretenu avec le président du club qui a convoqué le licencié à la prochaine réunion du Comité Directeur du club. En fonction de l'issue de cette réunion, un courrier pourrait être adressé au licencié dans lequel il lui sera notamment indiqué la décision du Comité (non compétent car conflit interne à un club), et rappelé les principes inscrits dans la Charte et les objectifs liés à la pratique de l'athlétisme.
- Affaire 2 : litige entre un compétiteur et le juge-arbitre d'un trail. Un proche du compétiteur avait constaté des irrégularités dans le déroulement de l'épreuve mais la réclamation a été rejetée par le juge-arbitre au motif qu'il n'avait pas constaté personnellement les irrégularités (« pas vu, pas pris ! »). Sans chercher à s'immiscer dans l'application des règles techniques applicables exposées par Michel MELET, le Comité considère l'attitude de l'officiel inadmissible ; il attend son rapport qui lui sera communiqué par Michel MELET. Il est envisagé que des courriers soient alors adressés au juge-arbitre avec un rappel des règles éthiques qu'il doit respecter, et au compétiteur.

Le Comité aborde enfin divers sujets dont le problème de sa future composition. Pour le Comité d'éthique, le référent du Bureau fédéral est Jean-Yves LE PRIELLEC, un des vice-présidents de la FFA. Il sera donc invité à chaque réunion et recevra tous les procès-verbaux. Michel SAMPER signale également que dorénavant tous les membres du Comité doivent être licenciés à la FFA. Le Comité évoque aussi la situation créée par le départ de Ghani YALOUZ et renouvelle son souhait en ce qui concerne la présence d'un médecin.

Par ailleurs il est décidé de réfléchir au cours de la prochaine réunion sur l'éventuelle intégration dans la Charte d'éthique de principes relatifs aux agents des athlètes ; en conséquence Claude BUFFAULT, manager officiel de la FFA y sera invité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Michel SAMPER

Hervé DION